Comité départemental des échecs de l'Hérault

Président : Philippe Pascal-Mousselard / ppm34@orange.fr / 06 64 48 23 87

Championnats scolaires des Ecoles et des Collèges – Cahier des charges

Les lieux

• Deux **lieux distincts d'une capacité avoisinant 200 places** :
  • Un pour le championnat scolaire des Ecoles (idéalement une école)
  • Un pour le championnat scolaire des Collèges (idéalement un collège)

NB. **Un seul lieu de très grande capacité (400 places) peut être envisagé** : auquel cas, l'organisateur devra disposer la salle en zones distinctes pour chaque catégorie, avec un numérotage propre à chaque zone

• Si possible, une deuxième salle polyvalente, permettant l'accueil des accompagnateurs
• Un **extérieur sécurisé** pour les enfants
• Un **parking à proximité**, idéalement non accessible aux enfants
• Une zone réservée aux arbitres, avec alimentation électrique, tables, chaises et idéalement sono
• Une buvette incluant boissons et, éventuellement, restauration rapide

Organisation de l'évènement

• le CDJE34 prend en charge l'arbitrage et les récompenses
• le CDJE34 se charge de la communication auprès des clubs
• le club organisateur se charge, dès que la date de l'évènement est connue, de réserver les jeux et les pendules auprès de la Ligue d'Occitanie
• le club organisateur doit prévoir et installer à l'avance le matériel nécessaire au déroulement de la compétition (tables, chaises ou bancs et éventuellement nappes)
• l'inscription des joueurs est gérée par l'arbitre principal, également responsable du règlement, en collaboration avec le Bureau du CDJE34

Installation de la salle de jeu par le club organisateur

• Disposition des échiquiers et des pendules, avec le numérotage
• Installation des feuilles de résultats à côté de chaque échiquier

Gestion de la sécurité par le club organisateur

• Communication locale permettant la bonne organisation de l'évènement (mairie, assurance, police municipale, services techniques, pompiers…)
• Trousse de premiers secours (si rien n'est prévu sur le site)
• Eventuellement, gestion du système d'alarme